



CFA Épure MÉDITERRANÉE - FORMASUP PACA aux côtés des personnes en situation de handicap

EN CHIFFRES

4 700 Alternants en 2019-2020 en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation répartis au sein des Universités et Grandes Ecoles Supérieures de la Région Sud PACA.

Je suis en situation de handicap et souhaite devenir alternant, comment y parvenir ?

1

Vous rapprocher de votre conseiller Cap Emploi, Mission Locale ou Pôle Emploi

L'informer de votre souhait de formation en apprentissage. Il vous aidera à construire ce projet et vous accompagnera dans la recherche d'une entreprise d'accueil.

2

Faire reconnaître votre handicap

Si ce n'est pas encore le cas, contacter la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** de son département de résidence afin d'obtenir sa RQTH attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui se trouve dans chaque MDPH.

3

Être admis dans la formation

consulter la rubrique comment candidater sur les fiches formations de FORMASUP CFA EPURE consultables sur www.cfa-epure.com/nos-formations. Vous suivrez ensuite le processus de sélection propre à chacune de nos formations.



Rappel de la loi du 11 février 2005

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, n°2005-102, précise que les entreprises de **plus de 20 salariés**, du secteur **privé ou public**, sont tenues à une **obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées**. Exemple : une entreprise de 38 salariés qui emploie 2 apprentis handicapés remplit son obligation d'emploi.

En application du principe de non-discrimination, pour le calcul de cette contribution, tous les emplois de l'entreprise sont désormais considérés comme pouvant être occupés par un travailleur handicapé.

Pourquoi demander une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), qu'est ce que cela vous apportera ?

- ✓ Il s'agit d'une reconnaissance face à une **situation** de handicap.
- ✓ C'est une **démarche individuelle et confidentielle** (vous êtes libre d'en faire part ou non à votre employeur et à l'Université).
- ✓ La RQTH **ouvre des droits** et permet de bénéficier de certaines aides et accompagnements.

CE QUE PERMET LA LOI EN MATIÈRE DE CONTRAT DE TRAVAIL

- Un allongement de la durée du contrat d'apprentissage peut être prévu
- Accès à l'apprentissage sans limite d'âge
- Une visite médicale d'embauche est obligatoire avant la prise de poste



Céline GRIMAUD Référente Handicap
FORMASUP PACA - CFA Épure pour vous conseiller, vous informer et vous orienter
06 37 81 51 19
celine.grimaud@cfa-epure.com



ACCOMPAGNEMENT ET AMÉNAGEMENTS EN PÉRIODE DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ

AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES :

- Adaptation des documents
- Aide à la communication
- Aide à la prise de notes
- Carte de photocopies

AMÉNAGEMENTS DES EXAMENS

- Temps majoré
- Prêt de matériel
- Salle individuelle
- Sujets adaptés...
- Aide à la prise de notes...



missionhandicap.univ-amu.fr
contacts par regroupement de sites d'Aix Marseille Université



Cellule d'accompagnement des Etudiants en situation de handicap CAEH
Mme DALL'O
handi@unice.fr
04 92 0 66 29



M. FAUPIN
mission.handicap@univ-tln.fr
04 94 14 67 45



Mme CARLE
relais-handicap@univ-avignon.fr
04 90 16 25 62



Mme DEVIN
carole.devin@centrale-marseille.fr
04 91 05 45 77



vie.etudiante@sciencespo-aix.fr



Mme Romanetti
0442256525



ACCOMPAGNEMENT ET AMÉNAGEMENTS EN PÉRIODE D'ENTREPRISE

AMÉNAGEMENTS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

- Diagnostic pour la mobilisation des aides
- Financement de matériel spécifique
- Aide aux transports et déplacements
- Aide humaine
- Co financement de la formation
- Aides financière pour l'apprenti et l'employeur



→ Si votre entreprise est dans le secteur privé :
www.agefiph.fr



→ Si votre entreprise est dans le secteur public :
www.fiphfp.fr